

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2023

Honoraires TTC sur le prix net vendeur
TVA comprise au taux en vigueur de 20 %
VIAGER – NUE PROPRIETE Honoraires appliqués sur la valeur vénale du bien

APPARTEMENTS – MAISONS – TERRAINS - LOCAUX PROFESSIONNELS– IMMEUBLES

◇ Jusqu'à 150 000 €	10 000 € TTC
◇ De 150 001 € à 170 000 €	11 000 € TTC
◇ De 170 001 € à 200 000 €	12 000 € TTC
◇ De 200 001 € à 230 000 €	13 000 € TTC
◇ De 230 001 € à 250 000 €	14 000 € TTC
◇ De 250 001 € à 280 000 €	15 000 € TTC
◇ De 280 001 € à 300 000 €	16 000 € TTC
◇ De 300 001 € à 350 000 €	17 000 € TTC
◇ A partir de 350 001 €	5 % TTC

GARAGES – PARKINGS - ANNEXES

◇ Forfait : 2 500 € TTC

⇒ **LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU VENDEUR**

✉ contact@bsimmobilier.fr

Site internet : www.bsimmobilier.fr